

## AVIS PUBLIC - CONSULTATION PUBLIQUE

Aux personnes intéressées par le projet règlement 2023-06 relatif à la démolition d'immeubles.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1. Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023, le conseil de la Municipalité a adopté le premier projet de règlement 2023-06 relatif à la démolition d'immeubles.
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 30 mai 2023 à 19 h 30 au Chalet des loisirs de Saints-Anges situé au 579, avenue Principale.
- 3. En résumé, ce règlement a pour objet d'encadrer la démolition de bâtiments sur le territoire en intégrant un encadrement au niveau des bâtiments patrimoniaux et la création d'un comité de démolition.
- 4. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
- 5. Le projet de règlement, ainsi qu'un résumé de ce projet, peuvent être consultés :
  - au bureau de la soussignée situé au 494, avenue Principale à Saints-Anges à durant les heures normales d'ouverture;
  - en faisant une demande par téléphone au 450-470-3840 afin d'en obtenir une copie sans frais par la poste.
- 6. Le projet de règlement 2023-06 ne comporte pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 7. Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire.

Donné à Saints-Anges, le 4 mai 2023.	
(signé) Caroline Bisson	
Caroline Bisson,	-
Directrice générale et greffière-trésorière	